



Jeudi 23 juin 2022



APPEL À CANDIDATURE 4^e édition du prix « Ma Ville Mon Artisan »

Expert de l'artisanat et des territoires, le réseau des CMA lance l'édition 2022 du prix national « Ma Ville Mon Artisan » qui récompense ceux qui agissent pour le développement de l'artisanat dans leur territoire, un secteur acteur du développement économique.

Pour mettre en avant les collectivités locales qui, par leurs actions, encouragent le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales, le réseau des CMA organise une nouvelle édition du prix « Ma Ville Mon Artisan » en partenariat avec Médicis, la mutuelle de retraite complémentaire des indépendants et entrepreneurs, et avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et la chaîne de l'actualité parlementaire et politique LCP - Assemblée nationale.

« Je suis heureux de lancer la 4^e édition du prix « Ma Ville Mon Artisan » qui valorise le secteur de l'artisanat, l'un des poumons de notre économie avec ses 1,8 million d'entreprises artisanales qui irriguent notre pays. Ce prix concrétise l'engagement du réseau des CMA aux côtés des élus locaux. Avec les collectivités territoriales, nous partageons la même ambition : être utiles aux entreprises pour garantir un développement équilibré des territoires. Ce prix est une opportunité de mettre en lumière des initiatives exemplaires, modèles pour les autres collectivités. » déclare Joël Fourny, président de CMA France.

Pour récompenser les meilleures initiatives, cinq prix seront remis :

- Prix de l'Innovation et de la transformation digitale
- Prix du développement durable et de l'écoresponsabilité
- Prix du développement économique et de l'emploi
- Prix de la culture et du patrimoine
- Prix spécial remis par Médicis

Les communes sélectionnées dans le cadre du programme « **Petites villes de demain** » pourront se voir remettre un prix Coup de cœur dans chacune des catégories, par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les lauréats bénéficieront du label « Ma Ville Mon Artisan » et auront la possibilité d'apposer un macaron dédié dans leur commune. Retrouvez la présentation des initiatives lauréates des années précédentes [sur Youtube](#).

**Candidature auprès des CMA et dossier en ligne jusqu'au 30 septembre
sur www.artisanat.fr**

**La remise des prix aura lieu le 23 novembre 2022 à 12h
au Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris.**

#MaVilleMonArtisan

CONTACT PRESSE CMA France

Manon Caenen - m.caenen@the-arcane.com

+33 6 69 90 69 15

MA VILLE MON ARTISAN

MA COMMUNE AGIT POUR L'ARTISANAT

ÉDITION 2022

CANDIDATEZ AVANT
LE 30 SEPTEMBRE

#MaVilleMonArtisan
artisanat.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Partenaire officiel

médicis
Votre mutuelle patronale
Groupe makoff humanis

Partenaire média

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE